



## **Argumentaire en faveur de la récolte de signatures pour le référendum II contre la Loi Covid et en particulier contre un certificat sanitaire instituant une véritable discrimination !!!**

### **Les raisons de notre résistance citoyenne Certificat sanitaire ? Non : à une société à deux vitesses !**

**Le certificat sanitaire se présente comme un... passeport pour la liberté. Une analyse objective permet de constater que cela n'est pas vraiment le cas.**

Surtout, il faut rappeler que ce certificat est **anti-constitutionnel** car il instaure la **discrimination** entre les individus, en bafouant l'article 8, alinéa 2, de la Constitution. Et, de surcroît, il viole l'article 14 de la Cour européenne des Droits de l'Homme sur le droit à la non-discrimination.

Le certificat sanitaire est en fait une... **fausse bonne idée**. Un tel document ne sert pas la liberté mais entretient un climat de méfiance et de peur... alors même que le langage officiel du Gouvernement fédéral et des « autorités » sanitaires affirme que la pandémie est sous contrôle, derrière nous, et fait régulièrement état d'un « retour à la vie normale ». Dès lors, pourquoi un tel « Ausweis » ? Quels sont les buts cachés ? Pourquoi le double langage du Conseil fédéral ?

Et pour être clair, il faut aussi préciser, noir sur blanc, que ce certificat n'apporte aucune facilité pour voyager, contrairement à ce que laisse entendre le Conseil fédéral puisque le test PCR est demandé même si l'on est vacciné tandis que le port du masque reste en vigueur.

- **Le certificat sanitaire est en réalité un miroir aux alouettes !**

Le certificat sanitaire est en réalité un **miroir aux alouettes**, trompeur et fausement rassurant, un véritable... chèque en blanc à même de menacer directement nos libertés fondamentales. Au lieu de rassembler les citoyennes et citoyens, il divise la population, entre détenteurs du « Sésame » et non détenteurs.

Il crée ainsi une véritable Suisse à deux vitesses, composée de deux clans bien différents, voire antagonistes, un peu comme un **Apartheid sanitaire**...

Le certificat sanitaire interpelle et inquiète : **quelle société voulons-nous au cœur de la plus vieille démocratie ?** Voulons-nous diviser la population et les familles, en empêchant certains de participer à des événements ou des rencontres avec d'autres. Qui restera sur le trottoir ?



Qui devra demeurer derrière la porte ? Comment interviendront les forces de l'ordre qui se trouveront en face de personnes dénuées de certificat ? Et qu'advient-il les jours où nous aurons oublié le document sur notre table de nuit ou dans un habit porté chez le teinturier ? Quelles sanctions pour les oublieux et les réfractaires ?

Le certificat sanitaire est également inadapté dans la mesure où il bafoue la garantie de choix en matière de santé et de vaccination et c'est pourquoi les Amis de la Constitution sont fiers de mener la résistance avec, à leurs côtés, les dirigeants du « Réseau Choix Vaccinal », à l'œuvre depuis des années.

- **Traçage des données et surveillance généralisée**

L'instauration forcée d'un certificat sanitaire, au travers d'une Loi Covid-19 fortement contestée en scrutin populaire suite au référendum lancé par les Amis de la Constitution, est concrètement menaçante face au respect de la sphère privée et de nos libertés fondamentales, sa version électronique favorisant un traçage du système de contacts fonctionnant sur tout le territoire suisse et laissant carte blanche au Conseil fédéral pour aller encore plus loin dans les mesures sanitaires coercitives et une surveillance généralisée des honnêtes gens.

L'article 1a de la Loi Covid offre en effet au Conseil fédéral la possibilité d'édicter de nouveaux critères à même de durcir encore de nouvelles mesures sanitaires, et cela par simple ordonnance. **Un tel chèque en blanc n'est tout simplement pas admissible et nous menace directement dans notre vie quotidienne. Le référendum actuel a précisément pour but d'éviter cette dérive ! Et on rappellera ici que la brochure officielle du Conseil fédéral comportait de nombreuses omissions.... : des recours sont pendants devant le Tribunal fédéral.**

- **Une dépense pour le porte-monnaie du citoyen**

Le porte-monnaie du citoyen sera également touché par le développement du certificat sanitaire, en particulier par le biais des tests PCR, dont le coût varie de CHF 100.- à CHF 180.-. Et cela alors même que la situation économique n'est pas vraiment rassurante... **Pour rester dans le domaine de finances des citoyennes et citoyens, on précisera aussi ici que ce référendum ne peut être taxé de menaces pour les aides accordées, désormais acquises suite au verdict du 13 juin.**

Ce sont toutes ces questions et bien d'autres aspects que nous devons porter à la connaissance des citoyennes et citoyens par le présent argumentaire, au service de la liberté et dans une démarche de légitime résistance citoyenne.

**Signez et faites signer le référendum : il y va de notre avenir, de votre avenir.**

22 juin 2021  
JCK/CaT